

Délibération du Comité Syndical
Séance du 22 mars 2021

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 24
Votant : 27

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle ESPACE MITTERRAND de Billy-Berclau, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 15 mars 2021.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 15 mars 2021.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

26/03/2021

Et publication du :

30/03/2021

Absents excusés : Messieurs DE CARRION Alain, BOUTON Guillaume et Madame BRAEM Christel.

Le Président

D. DELECOURT

Procurations :

Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur LEGRAND Jean-Michel

Monsieur DE CARRION Alain à Monsieur DEGUERRE Alain.

Madame BRAEM Christel à Monsieur VYNCKE Didier.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2021/03/N°5

Domaine d'Intervention : FINANCES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur DUPONT Jean-Michel

Monsieur DUPONT Jean-Michel, Vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée des demandes présentées par les associations « Prévention Routière » et « Amicale du Personnel du SIVOM de l'Artois », pour l'attribution de subventions au titre de l'exercice 2021.

Il demande au comité de bien vouloir statuer à ce sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 mars 2021,

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de **1000.00 €** (mille Euros) à l'Association Prévention Routière, Comité du Pas-de-Calais dont le siège est situé à La Citadelle, Avenue du Mémorial des Fusillés, n°14 Quartier des Trois Parallèles, 62000 ARRAS
- Accorde une subvention de **8.500.00 €** (Huit mille cinq cents Euros) à l'Amicale du Personnel du SIVOM de l'Artois, dont le siège est situé 1 route de Vermelles, BP 60006, 62091 HAINES Cedex.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 26 MAR. 2021



Le Président

D. DELECOURT